



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2015

Date de la convocation :  
**7 avril 2015**

Date d'affichage :  
**7 avril 2015**

Nombre de conseillers  
élus : **15**  
Nombre de conseillers en  
fonction : **14**  
Nombre de conseillers  
présents : **12**

Délibération rendue exécutoire après publication le :

.....

Dépôt en Préfecture le :

.....

Secrétaire de séance :  
**Isabelle RENOIR**

Le 13 avril 2015 à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

### Présents :

M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, Mme **LE LAY** Nathalie  
M. **BELLOFATTO** Walter, M. **BREISTROFF** Daniel, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland,  
Mme **GREFF** Nicole, Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, Mme **LISKA**  
Christelle, Mme **RENOIR** Isabelle, Mme **SCHEID** Sandrine

### Absents :

M. **KIRSCHWING** René, Mme **REGNIER** Agnès

### Procurations

M. **KIRSCHWING** à Didier Nicloux, Mme **REGNIER** à Denis Baur

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Communications
3. Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la société SNI
4. Subventions aux associations
5. Participation au voyage des élèves du collège de Volmerange
6. Subvention à l'école élémentaire
7. Espace socio-culturel : achat de mobilier
8. Espace socio-culturel : avenant n°1 au lot n°7 - Plâtrerie
9. Espace socio-culturel : avenant n°3 au lot n°12 - Carrelage - Faïence
10. Divers

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

## 2 - Communications

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- du maintien de la date de l'inauguration de l'espace socio-culturel au 11 juillet 2015 en association avec la Fête de l'Amitié
- de la commercialisation de la quasi totalité des parcelles de la ZAC de Raville
- de la création d'une micro-station sur laquelle seront raccordés les pavillons seniors, les constructions de la phase 1, les cellules commerciales, l'espace socio-culturel et l'école maternelle
- de la bonne avancée des travaux d'assainissement

Concernant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, M. le Maire informe l'assemblée :

- du vote du budget 2015 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs comprenant le pacte fiscal et financier 2015-2020
- de l'augmentation de la taxe d'assainissement de 5 centimes
- d'une hausse du foncier bâti de 8,65 % à 9,08 %
- de l'inscription au budget 2015 de l'enfouissement des réseaux sur Kanfen pour un montant de 901 153 € pour la CCCE
- de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement numérique du Conseil Départemental de la Moselle

## 3 - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la société SNI

Délibération N° 14-2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de KANFEN entend confier à un opérateur, public ou privé, la conception, la réalisation, le financement, une partie de la maintenance et le gros entretien renouvellement de onze logements seniors et de deux cellules commerciales.

**VU** le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) , notamment son article R. 1311-2 ;

**VU** le Code des marchés publics, notamment ses articles 26, 28 et 40 ;

**VU** la délibération en date du 15 septembre 2008 approuvant la création d'une ZAC multisite destinée à accueillir des services de proximité, de l'habitat intermédiaire, des équipements sportifs, des cellules commerciales et des pavillons seniors ;

**VU** la délibération en date du 9 juin 2010 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté de Raville ;

**VU** la délibération en date du 14 octobre 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC,

**VU** la délibération en date du 7 juillet 2014 approuvant le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un bail emphytéotique relatif à la construction de cellules commerciales et de 11 pavillons seniors ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de retenir**, dans le cadre du projet de construction de onze logements seniors et deux cellules commerciales, la proposition « offre de base » de la Société SNI Nord-Est, désignée l'emphytéote, et de son équipe opérationnelle intégrée (maître d'œuvre : ID'ARCHITECTURE à YUTZ - 57970 ; promoteur : SODEVAM - METZ - 57011), en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (B.E.A.) de 35 ans majoré de la durée des études et des travaux et de la convention de mise à disposition non détachable y afférente ;
- **de rappeler** que :
  - ce projet est consenti en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général entrant dans les compétences de la Commune ;
  - l'emphytéote sera chargé, par la présente consultation, à ses risques et périls, de :
    1. concevoir, financer et construire le bâtiment, objet du bail emphytéotique administratif ;
    2. entretenir ledit bâtiment (gros entretien/renouvellement et travaux de mises aux normes) ;
    3. louer ce bien à la Commune de Kanfen ;
  - la livraison de l'équipement devrait avoir lieu au 2<sup>e</sup> semestre 2016 ;
- **de préciser** que :
  - le loyer annuel payé par la Commune à l'emphytéote sera de 152 721 € dans l'hypothèse de la prise en compte d'un prêt CARSAT ou 159 311 € dans l'hypothèse où le prêt CARSAT n'est pas accordé ;
  - le montant de l'investissement initial qui s'élève à :
    - 2 731 714 € TTC qui se décompose de la manière suivante :
      - coût des constructions des logements seniors : 1 018 012 € HT soit 1 391 € HT m<sup>2</sup> SU
      - coût de la construction des commerces, annexes et logements dédiés : 735 052 € HT soit 842 € HT m<sup>2</sup> SU
      - aménagements extérieurs : 142 355 € HT soit 6,03 %
      - diverses études (sondages de sols) : 7 500 € HT soit 0,32 %
      - taxes diverses : 42 151 € HT soit 1,78 %
      - honoraires techniques : 186 855 € HT soit 7,91 %
      - actualisations / Imprévus : 47 385 € HT soit 2,01 %
      - conduite d'opération y compris marge CPI : 183 062 € HT soit 7,75 %
  - Montant du CPI prévisionnel : 2 362 372 € HT soit 1 472 € HT m<sup>2</sup> SU
  - Le montant minimum du programme Gros Entretien et Renouvellement : 442 400 € sur 35 ans.
  - le montant du canon emphytéotique proposé : 1 €.
  - cette opération sera réalisée sur les parcelles :
    - n° 337, 339, 341, 343 d'une surface de 4 710 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Kanfen et qui supporteront les pavillons SENIORS
    - n° 246 d'une surface de 56 762 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Kanfen, et qui supporteront les commerces et logements
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités administratives rendues nécessaires pour la bonne exécution de ce projet, notamment :

- signer le bail emphytéotique administratif, ainsi que la convention de mise à disposition non détachable, afférents à ce projet, qui seront remis entre les mains de Maître Junger, Notaire à Hagondange - les frais de notaire étant inclus dans le coût d'investissement du projet, donc répercutés dans le montant du loyer qui sera payé par la Commune à l'emphytéote ;
  - intervenir auprès des partenaires financiers, en tant que de besoin, étant précisé que les aides diverses obtenues, intégrées par anticipation au montant du loyer dû par la Commune, seront perçues directement par l'emphytéote ;
- **d'autoriser** l'emphytéote à déposer, en tant que futur maître d'ouvrage, les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet (notamment : dépôt d'une demande de permis de construire sur l'immeuble donné à bail).

Les crédits correspondants seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

#### 4 - Subventions 2015 - Versement d'un acompte aux associations locales

Délibération N° 15-2015

Rapporteur : Nathalie Lelay

Chaque année au moment de l'établissement du budget primitif, la commission « vie sociale » qui a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif, doit faire une proposition d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

Sur la base de ces informations, la commission propose, avant l'attribution définitive des subventions allouées aux associations, de procéder au versement d'un acompte sur la base de 50 % du montant attribué en 2014 conformément au tableau ci-après.

Les associations concernées par cette proposition sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants 2014	Acompte 2015	Montant de l'acompte
Tennis Club de Kanfen	1 175,00 €	50 %	587,50 €
Pétanque Kanfennoise	962,50 €	50 %	481,25 €
Association Sportive Handball	3 252,50 €	50 %	1 626,25 €
Association «Bouger à Kanfen»	1 162,50 €	50 %	581,25 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	850,00 €	50 %	425,00 €
Club du 3 <sup>e</sup> âge	560,00 €	50 %	280,00 €
Association des Arboriculteurs	640,00 €	50 %	320,00 €
Association Kanfennoise Loisirs Arts Manuels	560,00 €	50 %	280,00 €
Association des Parents d'Élèves	640,00 €	50 %	320,00 €
École primaire : participation aux frais de transport	3 000,00 €	50 %	1 500,00 €
École maternelle : participation aux frais de transport	1 000,00 €	50 %	500,00 €
CCAS : subvention de fonctionnement	1 000,00 €	50 %	500,00 €
	<b>14 802,50 €</b>		<b>7 401,25 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** de verser un acompte de 50 % du montant de la subvention 2014 aux associations locales susvisées, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas pris part au vote
- **d'accepter** le versement des subventions pour un montant de 7 401,25€
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2015.

## 5 - Participation au voyage des élèves du collège de Volmerange

Délibération N° 16-2015

Rapporteur : Nathalie Le Lay

Par courrier en date du 17 mars 2015, Madame ISNARD, professeur d'Allemand, sollicite une participation financière de la commune pour les enfants de Kanfen scolarisés au collège de Volmerange-les-Mines dans le cadre d'un voyage scolaire linguistique en Autriche organisé du 23 au 29 mars 2015.

Ce voyage de 7 jours concerne 6 élèves et le coût du séjour qui comprend le trajet et l'hébergement en auberge de jeunesse s'élève à 415 € par enfant.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention pour le collège de Volmerange-les-Mines au titre de la participation communale des enfants de Kanfen scolarisés dans cet établissement pour ce voyage en Autriche à hauteur de 8 € par jour et par enfant soit un montant total de 336 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement d'une subvention exceptionnelle au le collège de Volmerange-les-Mines au titre de la participation communale des enfants de Kanfen scolarisés dans cet établissement pour le voyage en Autriche à hauteur de 8 € par jour et par enfant soit un montant total de 336 €

## 6 - Subvention à l'école élémentaire

Délibération N° 17-2015

Rapporteur : Didier Nicloux

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Kanfen ont été invités, dans le cadre des échanges franco-luxembourgeois, par Monsieur Franck Fischbach (enseignant de l'école de Septfontaines) à une visite du château de Hollenfels.

La commune a été sollicitée pour le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer le voyage pour un montant de 258 €.

De même, les enfants des écoles participeront à la cérémonie du 70<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale organisé par la municipalité le 8 mai 2015.

À ce titre, le conseil municipal a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle pour financer l'achat de drapeaux pour un montant de 51,60 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accorder** le versement d'une subvention de 310 € au profit de la caisse de l'école au titre de la participation de la commune pour le financement du déplacement à Hollenfels et l'achat de drapeaux pour la cérémonie patriotique du 8 mai 2015.

## 7 - Espace socio-culturel : achat de mobilier

Délibération N° 18-2015

Rapporteur : Didier Nicloux

Par délibération en date du 30 décembre 2013, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour l'acquisition de mobilier pour l'espace socio-culturel.

Ce bâtiment qui est en phase de construction sera achevé à l'été 2015 et devra être opérationnel dès l'achèvement des travaux.

À ce titre et après consultation de plusieurs fournisseurs, la commission des travaux propose de retenir l'offre de la société ARRO pour le mobilier de la salle principale pour un montant de 29 700 € HT soit 35 640 € TTC.

Cette offre comprend :

Désignation	Qté	PU HT	TOTAL HT
Chaises salle principale	181	102,10 €	18 480,10 €
Placet d'assise pour remplacement	7	21,70 €	151,90 €
Tables salle principale	30	295,00 €	8 850,00 €
Tables salle conférence 120 x80	2	216,00 €	432,00 €
Tables salle conférence	2	362,50 €	725,00 €
Chariot chaises	1	155,28 €	155,28 €
Chariots tables	2	340,00 €	680,00 €
Eco taxe	1	225,72 €	225,72 €
		<b>TOTAL</b>	<b>29 700,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de valider** cet achat d'un montant de 29 700 € HT soit 35 640 € TTC
- **d'inscrire** cette dépense en section d'investissement de l'article 2313 opération 1504 du budget primitif 2015
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

## 8 - Espace socio-culturel : avenant n°1 au lot n°7 - Plâtrerie

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1

**Vu** la délibération en date du 2 décembre 2013, par laquelle le conseil municipal a attribué le lot n°7 (platerrie et plafonds suspendus) à la société BATI CONCEPT pour un montant de 37 716,00 € HT.

**Vu** les projets de marchés de travaux

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 avril 2014

Il est proposé au conseil municipal un avenant au marché de travaux relatif à la construction de l'espace socio-culturel pour le lot n° 7 - Platerrie et plafonds suspendus pour les travaux ci-après :

Plus-value – travaux modificatifs ou en additif au marché

Fourniture et pose d'une isolation thermique, d'un caisson et d'une retombée de 30 cm pour un montant de 1 836,00 HT soit 2 203,20 € TTC (soit une augmentation de 4,86%)

Désignation	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Montant du marché initial	37 716,00 €	7 543,20 €	45 259,20 €
Montant de l'avenant n° 1	1 836,00 €	367,20 €	2 203,20 €
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>39 552,00 €</b>	<b>7 910,40 €</b>	<b>47 462,40 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** l'avenant n°1 correspondant au marché de travaux pour un montant de 1 836,00 € HT soit 2 203,20 € TTC ce qui a pour effet de modifier le montant du marché initialement fixé à 37 716,00 € HT et de le porter à 39 552,00 € HT
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 7

### 9 - Espace socio-culturel : avenant n°3 au lot n°12 - Carrelage - Faïence

Délibération N° 20-2015

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1

**Vu** la délibération en date du 2 décembre 2013, par laquelle le conseil municipal a attribué le lot n°12 - Carrelage à la société LESSERTEUR pour un montant de 20 869,40 € HT.

**Vu** les projets de marchés de travaux

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 avril 2014

**Considérant** qu'en vue d'être en accord avec les avenants du maître d'œuvre, la délibération en date du 23 juin 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé d'accepter l'avenant au marché de travaux lot n°12 – Carrelage pour un montant de 3 153 € HT doit être annulée

**Vu** la délibération en date du 29 septembre 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé d'accepter l'avenant n°1 au marché de travaux lot n°12 – Carrelage pour un montant de 1 560 € HT ce qui a eu pour effet de porter le nouveau montant à 22 429,40 € HT

Il est proposé au conseil municipal un avenant au marché de travaux relatif à la construction de l'espace socio-culturel pour le lot n° 12 - Carrelage - Faïence pour les travaux ci-après :

Plus-value – travaux modificatifs ou en additif au marché pour un montant total de 3 800,50 € HT décomposé comme suit :

Devis du 19/06/2014 pour un montant de 3 153,00 HT  
*Fourniture et réalisation ragréage*  
*Carrelage 30x30 série Project moucheté U4P4*  
*Fourniture et pose de plinthes droites assorties*  
*Fourniture et pose d'un tapis d'entrée type TOP CLEAN trend 10*

Devis du 11/03/2015 pour un montant de 647,50 € HT  
*Chape flottante compris forme de pente*  
*Fourniture et pose de carrelage 30x30 série Project moucheté*  
*Fourniture et pose de plinthes droites assorties*

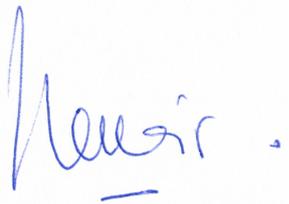
Désignation	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Montant du marché initial	20 869,40 €	4 173,88 €	25 043,28 €
Montant de l'avenant n° 3 (plus-value)	3 800,50 €	760,10 €	4 560,60 €
Rappel de l'avenant n° 2 - Avenant de délai	Sans incidence financière		
Rappel de l'avenant n° 1	1 560,00 €	312,00 €	1 872,00 €
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>26 229,90 €</b>	<b>5 245,98 €</b>	<b>31 475,88 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

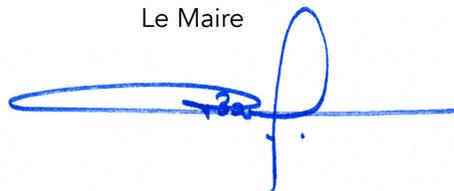
- **d'accepter** l'avenant n°3 correspondant au marché de travaux pour un montant de 3 800,50 € HT soit 4 560,60 € TTC ce qui a pour effet de modifier le montant du marché initialement fixé à 22 429,40 € HT et de le porter à 26 229,90 € HT soit 31 475,88 € TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 pour le lot n° 12
- **d'annuler** la délibération en date du 23 juin 2014 portant avenant au marché de travaux lot n°12 – Carrelage pour un montant de 3 153 € HT

La séance est levée à 21 h 00.



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR